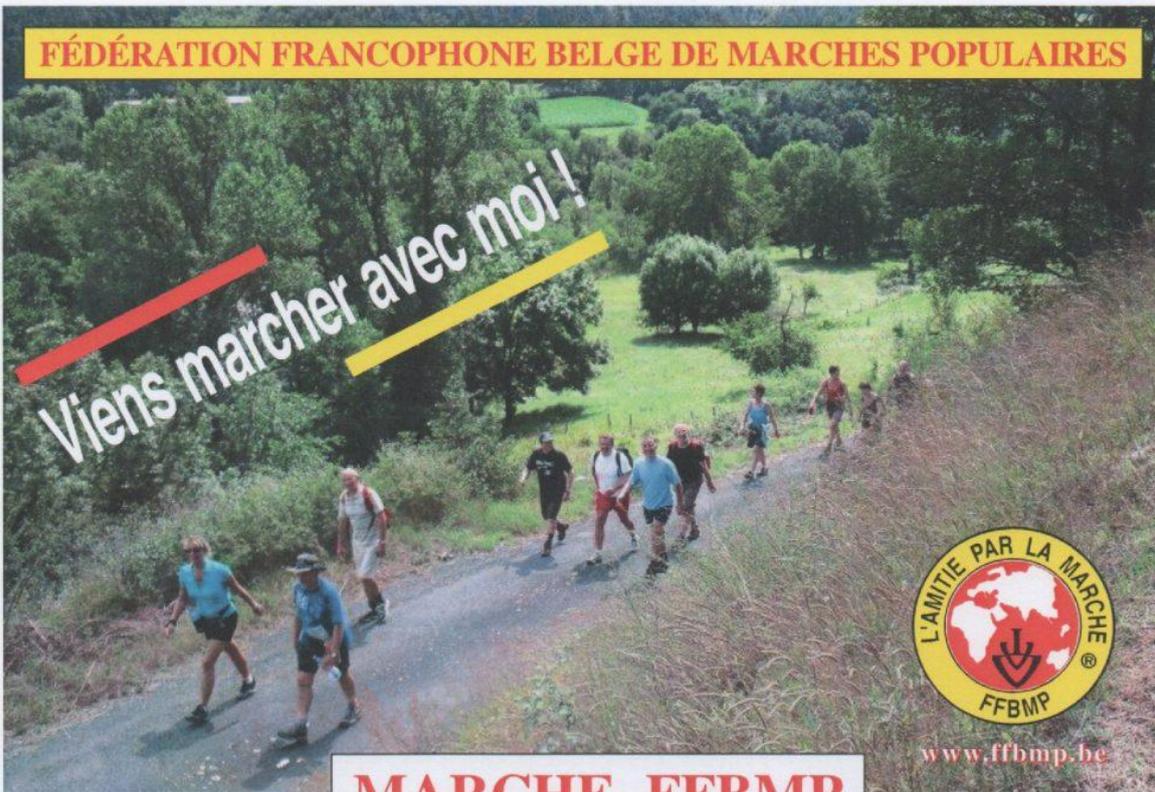


FÉDÉRATION FRANCOPHONE BELGE DE MARCHES POPULAIRES

Viens marcher avec moi!



www.ffbmp.be

MARCHE FFBMP

PROTOCOLE FFBMP

ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

A partir du 20 novembre 2021

Changements pour nos salles de marche

Les mesures entreront en vigueur le 20 novembre 2021 et seront applicables jusqu'au 28 janvier 2022. Le Comité de concertation se réunira début janvier pour évaluer les mesures.

Les gouvernements fédéraux et les entités fédérées se sont réunis ce mercredi 17/11/2021 pour évaluer de nouvelles mesures corona en Belgique. Le Comité de concertation aurait dû tenir cette réunion vendredi, mais celle-ci a été avancée en raison de l'urgence sanitaire et de l'augmentation constante des nouveaux cas positifs au Covid-19 dans notre pays.

La [situation épidémiologique](#) ne cesse de se dégrader dans notre pays. Entre le 7 et le 13 novembre, ce ne sont pas moins de 10.283 nouvelles contaminations qui ont été enregistrées. Pour juguler cette recrudescence de l'épidémie, plusieurs mesures "sévères" ont été décidées par les autorités.

👏 Le **MASQUE** fait son retour dans nos salles. On ne pourra l'enlever que lorsqu'on est assis ou pour consommer.

👏 [On passe au "Covid Safe Ticket Plus", c'est-à-dire le Covid Safe Ticket plus le masque.](#) Pour rappel, le Covid Safe Ticket (CST) est une preuve de vaccination complète ou de test PCR négatif ou de rétablissement.

👏 Le covid safe ticket sera demandé dans **les événements** à partir de 50 personnes en intérieur et dès 100 personnes en extérieur.

👏 **Ces mesures s'appliquent dans la salle et mais également dans les lieux de contrôle de nos marches: CST + le masque sauf pour se restaurer.**

👏 Le port du masque est obligatoire en intérieur dès l'âge de 10 ans, y compris dans tous les lieux où est demandé le Covid Safe Ticket +.

👏 Désignation d'un ou plusieurs bénévoles(s) pour le contrôle des CST.

👏 Ce serait une bonne idée de donner au marcheur un signe de contrôle comme un cachet, un bracelet ... pour éviter de contrôler plusieurs fois la même personne.

👏 Arrivés devant la salle de marche, il faut se faire contrôler par le ou les bénévoles (s) qui vérifient s'ils ont un covid safe ticket et portent un masque. (covid safe ticket +)

👏 **Rappeler** aux marcheurs de porter un masque quand ils ne sont pas assis ni occupés à se restaurer.

👏 Quand le marcheur est contrôlé, il peut rentrer dans la salle avec son masque.

👏 L'utilisation du CST (covid Save Ticket) ne s'applique pas au président ni aux bénévoles qui travaillent dans la salle. Les bénévoles qui ne sont pas soumis au CST doivent continuer à porter un masque à partir de 10 ans.

👏 La responsabilité générale est **celle de l'organisateur de l'événement** mais le **marcheur** pourrait être poursuivi aussi.

👏 Les marcheurs qui **refusent de se soumettre au CST et de mettre un masque** ne peuvent pas rentrer dans la salle.

👏 Il est obligatoire pour les marcheurs qui sont à l'intérieur de la salle mais pas pour les clients **s'installant en terrasse.**

👏 **Un côté au moins de la terrasse est ouvert** en tout temps dans son entièreté et doit assurer une ventilation suffisante. Ce côté ouvert ne peut pas être obstrué, même partiellement, par exemple avec un paravent ou un store.

👏 **Une tonnelle fermée n'est pas une terrasse. Ne pas recevoir les marcheurs qui n'ont pas de CST dans une tonnelle fermée même s'ils ont un masque! Si un des 4 cotés est constamment ouvert avec une ventilation suffisante, cette tonnelle peut être considérée comme terrasse.**

👏 Le CST est obligatoire pour les marcheurs à partir de 16 ans.

👏 Toujours mettre **du gel** à disposition des marcheurs.

👏 Bien nettoyer les tables après le passage des marcheurs.

👏 Utiliser les poubelles de table.

👏 Ne **pas jeter** les masques sur le sol.

👏 Les **gestes barrière** sont toujours de mise, le **virus est de plus en plus présent pour le moment.**

👏 Laisser tous les marcheurs utiliser les sanitaires.

👏 **Veiller à la qualité de l'air dans la salle** car une bonne ventilation des pièces réduit le risque d'infection et favorise la concentration.

👏 Afin de surveiller correctement la qualité de l'air dans les écoles et les entreprises, le Comité de concertation demande aux ministres régionaux de l'Enseignement et du Travail de veiller à ce que **des compteurs de CO2** soient installés rapidement et de manière générale dans tous les locaux des écoles et des entreprises où se rassemblent un grand nombre de personnes. (**à charge du propriétaire de la salle**)

👏 **La participation à une marche de la FFBMP s'élève à 1 €.**

Sur les parcours

👏 Toujours garder ses distances d' 1,50 mètre sans port du masque sauf à l'approche de l'entrée de la salle ou d'un contrôle.

👏 **Il faut limiter ses contacts et favoriser les rencontres à l'extérieur plutôt qu'à l'intérieur.**

Le CST est disponible sur internet. Pour le télécharger, rendez-vous sur [l'application CovidSafeBe](#), sur www.masante.be ou sur le [Réseau Santé wallon](#).

Le gouvernement wallon évaluera régulièrement la nécessité du maintien de l'obligation élargie du CST au regard de la situation épidémiologique.

Christian Meunier
Responsable règlement CA

À partir du 1er novembre, Covid Safe Ticket.

Quelles règles pour les visiteurs, dès 16 ans* ?



Covid Safe Ticket

Dancings et discothèques	✓
Horeca en intérieur	✓
Horeca en extérieur	✗
Établissements du secteur culturel, récréatif et festif rassemblant 50 personnes ou + en intérieur et 200 personnes ou + en extérieur	✓
Hôpitaux, maisons de repos, centres d'accueil et de soins de jour, centres de réhabilitation, établissements pour personnes handicapées, établissements psychiatriques ou établissements pour personnes souffrant de troubles mentaux	✓ (à partir de 12 ans !)
Événements de masse rassemblant 50 personnes ou + en intérieur et 200 personnes ou + en extérieur	✓ (à partir de 12 ans !)
Centres sportifs, centres de fitness en intérieur et au-delà de 200 personnes en extérieur	✓
Foires commerciales et congrès rassemblant 50 personnes ou + en intérieur et 200 personnes ou + en extérieur	✓
Transports publics	✗
Administrations publiques	✗
Rues commerçantes et tout lieu privé ou public à forte fréquentation	✗
Magasins et centres commerciaux	✗
Bibliothèques, ludothèques et médiathèques	✗
Espaces intérieurs des établissements d'enseignement supérieur	✗
Lieux de travail (y compris personnel des secteurs repris ci-dessus)	✗

* Sauf hôpitaux, maisons de repos, centres d'accueil et de soins de jour, centres de réhabilitation, établissements pour personnes handicapées, établissements psychiatriques ou établissements pour personnes souffrant de troubles mentaux et événements de masse.

Agissons ensemble en respectant son utilisation.

Plus d'informations concernant le port du masque et le Covid Safe Ticket sur : respirer.be



Wallonie



respirer.be

Même vacciné.e :

Les gestes protecteurs **restent actuellement de mise**



Lavez-vous régulièrement et soigneusement les mains à l'eau et au savon. Comptez entre 40 et 60 secondes par lavage.



Toussez ou éternuez dans un mouchoir en papier ou dans un pli de votre coude.



Utilisez des mouchoirs en papier et jetez-les dès première utilisation dans une poubelle fermée.



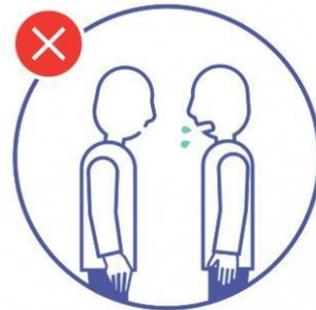
Portez un masque quand la distance physique est en dessous de 1,5 mètre.



Ne quittez pas votre maison si vous êtes malade ou si vous avez eu un contact à haut risque.



Évitez les poignées de main.



Évitez les contacts rapprochés.



Plus d'infos ?
[je me vaccine.be](https://je.me.vaccine.be)